Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

# BRESIL – Soja GM taxé

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/07/2006

Les négociations sur les indemnisations réclamées par Monsanto pour les royalties perdues suite aux cultures illégales de soja transgénique en 2005 (cf. dossier en page 3) viennent de se finir. Chaque producteur de soja GM devra payer 28 centimes d'euro par kilo de semences achetées (11 euro pour 40 kg), montant qui n'était pas sujet à négociation [1]. Pour un producteur ayant cultivé du soja GM illégalement, le montant initial à payer était de 2% de la valeur de la récolte, soit l'équivalent d'un kg de semences par tranche de 71 kg de soja transgénique récolté. Ce chiffre était basé sur une productivité de culture évaluée par Monsanto pour les cultures de soja conventionnelles des sept années précédentes. Finalement, les négociations ont fixé un prix à payer équivalent à un kg de semences par tranche de 74 kg de soja transgénique récolté.

---

[1] http://www.monsantowatch.org

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bresil-soja-gm-taxe/